

Pour toute question sur ce qui peut être ramené au Canada, appelez votre bureau local des Douanes. Quelqu'un est là 24 heures par jour, toute l'année, pour répondre à vos questions. Si vous téléphonez du Canada, composez le 1-800-461-9999 pour joindre le Système d'information automatisé des douanes. De l'étranger (ou d'Ottawa), appelez le (613) 993-0534. Les voyageurs rentrant au Canada après une absence de moins d'un an trouveront des renseignements complets dans la brochure *Je déclare*.

Après avoir résidé à l'étranger

Après un séjour d'au moins un an à l'étranger, vous pouvez, à votre retour, vous prévaloir d'une dispense pour l'importation de vos meubles et effets personnels. La brochure *Vous revenez vivre au Canada?* donne de l'information sur le sujet. Les brochures *Je déclare* et *Vous revenez vivre au Canada?* sont disponibles au Commissariat du Canada à Hong Kong (Consulat général du Canada après le 1^{er} juillet 1997) ou au Service des voyageurs, Revenu Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0L5; téléphone : (613) 993-0534 (ou 1-800-461-9999 au Canada).

LES PENSIONS DU CANADA

Dans certaines conditions, les pensions canadiennes des gouvernements fédéral ou provinciaux sont payables à l'étranger. Comme chaque régime peut être régi par des conditions différentes, les Canadiens devraient demander des précisions aux administrations responsables.

Pour vous renseigner sur les pensions du gouvernement fédéral (comme le Régime de pensions du Canada),